

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
www.swisstribune.org
Tél. : 079 688 34 30

Personnel et recommandé
Monsieur le Président du Conseil d'Etat
Philippe GNAEGI
Le Château

2001 Neuchâtel

Estavayer-le-Lac, le 2 octobre 2012

MISE EN DEMEURE DE RESPECTER LA CONSTITUTION SUISSE ET LA CEDH

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Vous avez fait 72 conférences de Presse, vous vous présentez comme un Président qui défend les Valeurs de l'Etat de droit. Il est temps de faire un débat sur les abus de droit confrérique !

Je vous transmets le courrier ci-joint en vous demandant de prendre toutes les mesures pour mettre fin aux **abus de droit Confrérique** dont je suis l'objet, par la proposition d'une loi au Grand Conseil neuchâtelois pour la nomination d'un Tribunal neutre, indépendant qui puisse juger les membres des Confréries qui **instrumentalisent les Tribunaux avec le droit Confrérique pour commettre des crimes en toute impunité.**

Je vous laisse constater que si Me Philippe Bauer - *qui a fait le serment de respecter les Valeurs de la Constitution* – **invoquant le droit confrérique**, n'avait pas obtenu du Tribunal fédéral le 31 mars 2010 que ce dernier reconnaisse astucieusement aux membres des Confréries - par un arrêt discriminatoire - le droit de réduire le pouvoir des Tribunaux pour les empêcher d'entendre des témoins de crimes commis par des membres des Confréries, Jean-Claude Roch aurait été condamné pénalement pour complicité d'escroquerie aggravée.

Je vous laisse constater qu'il est totalement inacceptable que Jean-Claude Roch - qui a pu échapper à une condamnation pénale grâce au **droit confrérique** - puisse aujourd'hui se faire dédommager par des magistrats neuchâtelois suite à ce que le témoin de ses crimes a été interdit de **témoigner par Me Philippe Bauer et son arrêt de droit confrérique discriminatoire du TF**. On est revenu aux pires années de la GESTAPO.

Je vous mets par conséquent en demeure de prendre toutes les mesures pour que ceux qui **instrumentalisent les Tribunaux avec le droit confrérique** puissent être jugés par un Tribunal indépendant respectueux des Valeurs de la Constitution fédérale et des droits garantis par la Convention européenne des droits de l'Homme.

Dans l'attente d'une action qui soit digne des Valeurs que vous avez enseignées par le passé, je vous transmets mes salutations les meilleures.


Dr Denis ERNI

Annexe : ment